



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 93813

Texte de la question

M. Jean-François Mancel alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la motion adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'université Paris II Panthéon-Assas le 24 février 2016. Dans cette motion le conseil d'administration s'estime extrêmement préoccupé par les conséquences de l'avis du 10 février 2016 du Conseil d'État et appelle instamment à l'adoption du décret annoncé par le secrétaire d'État sécurisant de manière pérenne la poursuite de la sélection pour toutes les formations actuellement sélectives de l'université. Il partage cette position et souhaite savoir si le Gouvernement va aller dans ce sens et dans quel délai ce décret va être publié.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93813

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1866

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)